CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES / ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

AUDITED FINANCIAL STATEMENTS / ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026 / POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

Auditors' Report / Rapport des vérificateures
Statement of Financial Position / Declaration de situation financiere
Statement of Revenue and Expenses / État des résultats
Statement of Net Assets / État de l'évolution de l'actif (passif) net
Notes to Financial Statements / Notes accompagnant les états financiers

FROUIN GROUP

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT

To the Members of Canadian Association of Mutual Insurance Companies:

Opinion

We have audited the financial statements of Canadian Association of Mutual Insurance Companies, which comprise the statement of financial position as at June 30, 2026, and the statement of operations, statement of changes in net assets and cash flows statement for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Canadian Association of Mutual Insurance Companies as at June 30, 2026, and the results of its operations and cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are described in the *Auditors' Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the entity in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statement in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Entity's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters relating to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Entity or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Entity's financial reporting process.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles, qui comprennent le bilan au 30 juin 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles au 30 juin 2026, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT (Continued)

Auditors' Responsibilities for the Audit of Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditors' report that includes our opinion.

Reasonable assurance is a high-level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements. As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted audit standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal controls.

- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Entity's internal control.

- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilité du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations afférentes fournies par cette dernière;

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT (Continued)

Auditors' Responsibilities for the Audit of Financial Statements (continued)

- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditors' report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditors' report. However, future events or conditions may cause the Entity to cease to continue as a going concern.

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a matter that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilité du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Frouin Group Professional Corporation
Ottawa, Ontario
August 18, 2026

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES /
ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

AUDITED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION/
DÉCLARATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AS AT JUNE 30, 2026 /
AU 30 JUIN, 2026

	2026	2025	
CURRENT ASSETS			**ACTIFS À COURT TERME**
Cash	**$ 340,373**	$ 242,700	Encaisse
Accounts receivable	**9,259**	1,017	Débiteurs
Term deposits and accrued interest	**1,647,845**	1,320,261	Dépôts à terme et intérêts courus
GST and QST receivable	**30,804**	989	TPS et TVQ à recevoir
Prepaid expenses	**56,115**	90,676	Frais payés d'avance
	$ 2,084,396	$ 1,655,643	
CURRENT LIABILITIES			**PASSIF À COURT TERME**
Accounts payable and accrued charges	**$ 14,357**	$ 10,809	Créditeurs et frais courus
Deferred revenue (Note 4)	**68,990**	2,462	Revenus reportés (Note 4)
	83,347	13,271	
UNRESTRICTED NET ASSETS	**2,001,049**	1,642,372	**ACTIF NET NON AFFECTÉ**
	$ 2,084,396	$ 1,655,643	

APPROVED ON BEHALF OF THE BOARD/
AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Director/Administrateur _____ Director/Administrateur _____

(See accompanying Notes to Financial Statements) /
(Voir les notes accompagnement les états financiers)

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES/
ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

AUDITED STATEMENT OF OPERATIONS /
ÉTAT DE RÉSULTATS

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

	2026	2025	
REVENUES			**RECETTES**
Association fees	**$ 590,660**	$ 551,795	Frais d'adhésion
Member conventions	**573,684**	436,547	Congrès des membres
Interest income	**38,438**	36,670	Revenus d'intérêts
Ombudsman service	**10,293**	0	Ombudsman service
Other income	**12,610**	1,418	Autres revenus
	1,225,685	1,026,430	
EXPENSES			**DÉPENSES**
Salaries and benefits	**356,757**	335,228	Salaires et avantages sociaux
Professional fees	**25,300**	37,129	Honoraires professionels
Member conventions	**400,067**	280,855	Congrès des membres
Rent	**1,819**	1,611	Loyer
Accounting and audit	**19,850**	20,609	Comptabilité et audit
Directors' fees and meetings	**4,967**	8,125	Jetons de présences et frais d'assemblées
Insurance	**5,900**	5,386	Assurances
Memberships	**4,506**	4,437	Associations
Ombudsman	**1,144**	858	Ombudsman
Office expenses	**9,662**	22,902	Frais de bureau
Website	**11,732**	4,092	Site web
Travel	**25,306**	51,571	Frais de déplacements
TOTAL EXPENSES	**867,010**	772,803	**DÉPENSES TOTAL**
EXCESS OF REVENUES OVER EXPENSES	**$ 358,675**	$ 253,627	**EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES**

(See accompanying Notes to Financial Statements) /
(Voir les notes accompagnement les états financiers)

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES /
ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

AUDITED STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS /
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF (PASSIF) NET

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026/
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

	2026	2025	
Unrestricted net assets, beginning of year	**$ 1,642,372**	$ 1,388,745	**Actif net non affecté, début de l'exercice**
Excess of revenues over expenses	**358,675**	253,627	Excédent des revenus sur les dépenses
Unrestricted net assets, end of year	**$ 2,001,047**	$ 1,642,372	**Actif net non affecté, fin de l'exercice**

(See accompanying Notes to Financial Statements) /
(Voir les notes accompagnement les états financiers)

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES /
ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

AUDITED STATEMENT OF CASH FLOWS
ÉTAT DES MARGES

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026/
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

	2026	2025	
Cash Flow From Operating Activities			**Mouvements de la trésorerie liés aux activités de fonctionnement**
Excess of revenues over expenses	**$ 358,675**	$ 253,627	Excédent des revenus sur les dépenses
Change in Working Capital	**66,582**	(90,879)	Évolution du fonds de roulement
	425,257	162,748	
Cash Flow from Investing Activities			**Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement**
Net change in term deposits and accrued interest	**(327,584)**	(34,096)	Variation nette des dépôts à terme et intérêts courus
Net Change in Cash	**97,673**	128,652	**Variation nette des encaisse**
Cash at the beginning of the year	**242,700**	114,048	**Encaisse au début de l'exercice**
Cash at the end of the year	**$ 340,373**	$ 242,700	**Encaisse à la fin de l'exercice**
Represented by:			**Représentée par:**
Cash	**$ 340,373**	$ 242,700	Encaisse

(See accompanying Notes to Financial Statements) /
(Voir les notes accompagnement les états financiers)

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES / ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

NOTES TO AUDITED FINANCIAL STATEMENTS / NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026 / POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

1. STATUS AND NATURE OF ACTIVITIES

The Canadian Association of Mutual Insurance Companies, incorporated under Part II of the Canada Corporations Act, and continued under the Canada Not-for-profit Corporations Act, promotes and protects the interests of mutual insurance companies. The Association is a tax exempt association under ITA 149 (1) (l).

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements were prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

a) Revenue recognition
Association fees are recorded at the time of membership renewal or at the time that new members join. Convention revenue is recorded at the time of the event and is based on participants. Other income is recorded when it is reasonably assured that the amounts will be received.

b) Cash and equivalents
The Association's policy is to disclose bank balances under the cash and cash equivalents, including term deposits with a maturity period of three months or less from the date of acquisiton or than can be cashed without penalty.

c) Use of estimates
The preparation of financial statements in conformity with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the period. Actual results could differ from these estimates.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

l'Association canadienne des compagnes d'assurance mutuelles, constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, et prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, promouvoit et défend les intérêts des compagnies d'assurance mutuelles. l'Association est une association exempt d'impôts selon LIR 149 (1) (l).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

a) Constatation des produits
Les frais d'adhésion sont comptabilisés au moment du renouvellement ou au moment où un nouveau membre se joint. Les revenus de congrès sont compabilisés au moment de l'evénement et sont basés selon les participants. Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'encaissement est raisonnablement certain.

b) Liquidités
Les liquidités incluent les soldes bancaires et les dépôts à terme avec une échéance de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition ou ceux qui peuvent être encaissés sans pénalité.

c) Utilisation des estimations
La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de recettes et dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations.

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES / ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

NOTES TO AUDITED FINANCIAL STATEMENTS / NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026 / POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

d) Financial Instruments

Measurement of financial instruments

The Association initially measures its financial assets and liabilities at fair value.

The Association subsequently measures all its financial assets and financial liabilities at amortized cost, except for investments in equity instruments, if any, that are quoted in an active market, which are measured at fair value. Changes in fair value are recognized in net income.

Financial assets measured at amortized cost include cash, term deposits, accrued interest on those term deposits, and accounts receivable.

Financial liabilities measured at amortized cost include accounts payable and accrued charges and deferred revenue.

Impairment

Financial assets measured at cost are tested for impairment when there are indicators of impairment. The amount of write-down is recognized in net income. The previously recognized impairment loss may be reversed to the extent of the improvement, directly or by adjusting the allowance amount, provided it is no greater than the amount that would have been reported at the date of reversal had the impairment not been recognized previously. The amount of the reversal is recognized in net income.

Transaction cost

The Association recognizes its transaction costs in net income in the period incurred. However, financial instruments that will not be subsequently measured at fair value are adjusted by the transaction costs that are directly attributable to their organization, issuance or assumption.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, s'il y a lieu, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, les dépôts à terme et intérêts courus et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et des revenus perçus d'avance.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'association compabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne sont seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tiennent compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise encharge.

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES / ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

NOTES TO AUDITED FINANCIAL STATEMENTS / NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026 / POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

3. FINANCIAL RISK MANAGEMENT POLICY

The Canadian Association of Mutual Insurance Companies is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the risks at June 30, 2026.

a) Interest rate risk
Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. The Association is exposed to interest rate risk on its investments. The investments held are fixed rate term deposits and subject the Association to a fair value risk.

b) Currency risk
The Association's functional currency is the Canadian dollar. The Association rarely enters into foreign currency transactions and does not use foreign exchange forward contracts. At June 30, 2026, the association had no assets or liabilities exposed to currency risks.

c) Liquidity risk
The Association manages its liquidity risk by regularly monitoring forecasted and actual cash flow and financial liability maturities, and by holding assets that can be readily converted into cash. Accounts payable are normally paid within 30 days.

3. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

l'Association canadienne des compagnes d'assurance mutuelles est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse qui suit fournit une mesure des risques au 30 juin, 2026.

a) Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque qua la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur ces investissements. Les investissements détenus sont des dépôts à terme à tauz fixe et expose l'Association à un risque de juste valeur.

b) Le risque de change
La monnaie fonctionnelle de l'organisation est le dollar canadien. L'organisation n'effectue pas de transactions en devises étrangères et n'a pas recours à des contrats de change. Au 30 juin, 2026, aucun de ses placements n'était exposé au risque de change.

c) Le risque de liquidité
L'organisme gère son risque de liquidité en effectuant la surveillance régulière des flux de trésorerie prévus et réels et les échéances de son passif financier, et en se dotant d'instruments qui peuvent être facilement convertis en espèces. Les comptes créditeurs sont habituellement payés dans les 30 jours.

4. DEFERRED REVENUES

Deferred revenue represents memberships and conference monies received in the current year that are related to the subsequent period.

4. REVENUS REPORTÉS

Les produits constatés d'avance représentent les adhésions et les sommes perçues au titre des conférences pendant l'année en cours et qui se rapportent à l'exercice suivant.

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES / ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

NOTES TO AUDITED FINANCIAL STATEMENTS / NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026 / POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

5. COMMITMENTS

The Association has entered into an agreement with Fairmont Banff Springs for accommodations and meals related to the 2026 annual conference. As per this agreement, the Association acknowledges that if it cancels its reservations, a cancellation fee of $285,290 would be incurred.

The Association has entered into an agreement with the Crowne Plaza Fredericton for accommodations relating to the 2027 annual conference. As per this agreement, the Association acknowledges that if it cancels its reservations, a cancellation fee of $38,325 would be incurred.

The Association has entered into an agreement with the Fredericton Convention Centre for accommodations relating to the 2027 annual conference. As per this agreement, the Association acknowledges that if it cancels its reservations, a cancellation fee of $42,500 would be incurred.

The Association has entered into an agreement with the Hilton Garden Inn Fredericton for accommodations relating to the 2027 annual conference. As per this agreement, the Association acknowledges that if it cancels its reservations, a cancellation fee of $23,762 would be incurred.

The Association has entered into an agreement with Fairmont Château Laurier for accommodations and meals related to a 2027 meeting. As per this agreement, the Association acknowledges that if it cancels its reservations, a cancellation fee of $32,817 would be incurred.

The Association has entered into an agreement with Fairmont Le Manoir Richelieu for accommodations and meals related to a 2029 meeting. As per this agreement, the Association acknowledges that if it cancels its reservations, a cancellation fee of $65,163 would be incurred.

The Association has entered into an agreement with Fairmont Chateau Whistler for accommodations and meals related to a 2030 meeting. As per this agreement, the Association acknowledges that if it cancels its reservations, a cancellation fee of $91,050 would be incurred.

5. ENGAGEMENTS

L'Association a conclu un accord avec Fairmont Banff Springs pour l'hébergement et les repas liés au congrès annuel de 2026. Conformément à cet accord, l'Association reconnaît que si elle annule ses réservations, des frais d'annulation de 285 290 $ seront encourus.

L'Association a conclu un accord avec Crowne Plaza Fredericton pour l'hébergement et les repas liés au congrès annuel de 2027. Conformément à cet accord, l'Association reconnaît que si elle annule ses réservations, des frais d'annulation de 38 325 $ seront encourus.

L'Association a conclu un accord avec Palais des Congrès de Fredericton pour l'hébergement et les repas liés au congrès annuel de 2027. Conformément à cet accord, l'Association reconnaît que si elle annule ses réservations, des frais d'annulation de 42 500 $ seront encourus.

L'Association a conclu un accord avec Hilton Garden Inn Fredericton pour l'hébergement et les repas liés au congrès annuel de 2027. Conformément à cet accord, l'Association reconnaît que si elle annule ses réservations, des frais d'annulation de 23 762 $ seront encourus.

L'Association a conclu un accord avec Fairmont Château Laurier pour l'hébergement et les repas liés au réunion en 2027. Conformément à cet accord, l'Association reconnaît que si elle annule ses réservations, des frais d'annulation de 32 817 $ seront encourus.

L'Association a conclu un accord avec Fairmont Le Manoir Richelieu pour l'hébergement et les repas liés au réunion en 2029. Conformément à cet accord, l'Association reconnaît que si elle annule ses réservations, des frais d'annulation de 65 163 $ seront encourus.

L'Association a conclu un accord avec Fairmont Chateau Whistler pour l'hébergement et les repas liés au réunion en 2030. Conformément à cet accord, l'Association reconnaît que si elle annule ses réservations, des frais d'annulation de 91 050 $ seront encourus.

CANADIAN ASSOCIATION OF MUTUAL INSURANCE COMPANIES / ASSOCIATION CANADIENNE DES COMPAGNES D'ASSURANCE MUTUELLES

NOTES TO AUDITED FINANCIAL STATEMENTS / NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

FOR THE YEAR ENDED JUNE 30, 2026 / POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN, 2026

6. EMPLOYEE FUTURE BENEFITS

CAMIC employees are members of the Ontario Mutual Insurance Association (OMIA) group pension plan which has a multiple employer defined benefit plan and a defined contribution plan. Since it is impractical for OMIA to provide actuarial valuations at various dates including CAMIC's year end, the defined benefit plan is treated as a defined contribution plan and the pension plan actuarial gains and losses are recorded as of the latest available information. The last available estimated valuation covers the period up to December 31, 2021. Since September 14, 2020, all of CAMIC's employees have a defined contribution plan.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés de l'ACCAM sont membres du groupe du régime de retraite de Ontario Mutual Insurance Association (OMIA) qui a un régime à prestations déterminées multi-employeurs ainsi qu'un régime à contributions déterminés. Puisque il serait impossible pour OMIA de fournir des évaluations actuarielles à différentes dates incluant la fin d'exercice de l'ACCAM, le régime à prestations déterminés est considéré comme un régime à contributions déterminées de sorte que la quote-part des pertes/gains actuariels est comptabilisée lorsque l'information est disponsible. La dernière évaluation estimative disponible est celle qui couvre la période jusqu'au 31 décembre 2021. Depuis le 14 septembre, 2020, tous les employés de l'ACCAM ont un régime à contributions déterminés.